



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 18 juin 2026 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 juin 2026 à 18 h 30** sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de Conseillers : 28

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents à la séance : 25

Nombre de Conseillers représentés : 2

Nombre de Conseillers absents à la séance : 1

Nombre de Conseillers suppléés : 0

ETAIENT PRESENTS :

M. André ARNAL, M. Jean-François BARRIER, M. François BARRIERE, M. Patrick BOISSET, M. Patrick CASAGRANDE, M. Lionel CESANO, M. Gilles COMBELLE, Mme Audrey CORNET-VARGAS, Mme Annie DELRIEU, M. Emmanuel ESTEVES, M. Louis ESTEVES, M. Aymeric FAIVRE, M. Jean-Michel FAUBLADIER, M. Antoine GIMENEZ, Mme Bernadette GINEZ, Mme Evelyne LADRAS, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Catherine MANHEVAL, Mme Céline MAS, M. Géraud MERAL, Mme Maryline MONTEILLET représentée par Mme Stéphanie ROUCHET, M. Christian MONTIN représenté par M. Florian MORELLE, M. Florian MORELLE, M. Philippe MOURGUES, Mme Stéphanie ROUCHET, M. Clément ROUET, M. Benjamin ROUME, M. Hervé SEGUIS.

M. Emmanuel ESTEVES a été élu secrétaire de séance.

N° D2026/26 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES »

Rapporteur : M. le Président.

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 12 février 2026, le Syndicat Mixte a délibéré pour adhérer ou renouveler son adhésion à plusieurs associations ou organismes.

Ces adhésions impliquent de désigner un représentant au sein de ces structures, et notamment au sein de l'Agence Technique départementale (CIT).

L'article 5 des statuts de l'Agence dispose que « siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence, les Conseillers Départementaux pour le Département, les Maires ou leur représentant pour les Communes, les Présidents ou leur représentant pour les Établissements Publics Intercommunaux et les Organismes Publics de Coopération Locale. Un élu exerçant plusieurs fonctions ne peut siéger qu'à un seul titre ».

Néanmoins, à la suite du renouvellement général des membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, il convient de désigner un nouveau représentant auprès de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires ».

Aux termes de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément de mode de scrutin.

Date de transmission de l'acte: 03/07/2026
Date de réception de l'AR: 03/07/2026
015-200038149-DE_026_2026-DE

A G E D I

Il est donc proposé au Comité Syndical de procéder à un scrutin public pour la désignation de son représentant au sein de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de désigner Mme Amélie CHAVAROT-JULHES pour représenter le Syndicat Mixte au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires ».

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

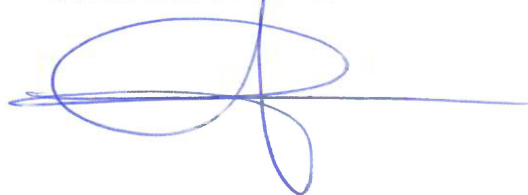
Le Président,

Patrick CASAGRANDE

A blue ink signature of Patrick CASAGRANDE, featuring a large, stylized 'P' and 'C'.

Le secrétaire,

Emmanuel ESTEVES

A blue ink signature of Emmanuel ESTEVES, featuring a large, stylized 'E' and 'S'.